Echos du Parlement bruxellois

N° 3 Mars 2007 - session 2006-2007

PÉRIODIQUE D'INFORMATION BILINGUE DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Editorial

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est le lieu des débats entre les députés bruxellois. Chaque député a obtenu son siège grâce aux voix qu'il ou elle a récoltées lors des élections. Chaque député représente donc une partie de la population bruxelloise et défend les intérêts des Bruxellois au parlement en fonction de ses convictions personnelles. Pour faire voter de bonnes lois équitables. Pour contrôler que le gouvernement effectue correctement son travail. Pour mener une bonne politique en faveur de chaque habitant de la Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles est la plus grande ville de Belgique et un centre économique. Cela n'a rien d'étonnant, les villes ont depuis toujours été des pôles d'attraction : elles sont apparues au Moyen-âge, elles étaient alors des carrefours commerciaux où les gens venaient négocier leurs marchandises. Car il y avait tant de personnes qui y vivaient. Car il y avait toujours quelque chose à y faire. Car il y avait de l'argent à gagner. C'est ainsi que Bruxelles est née et les choses n'ont pas beaucoup changé : Bruxelles a conservé un grand pouvoir d'attraction. On vient de partout à Bruxelles : des esprits aventureux en quête d'un travail et d'une vie meilleure, des habitants de passage qui travaillent pour une entreprise internationale, des épicuriens qui profitent des innombrables loisirs offerts par Bruxelles. Les personnes qui peuplent notre ville sont toutes différentes et viennent de tous les horizons. Les chiffres de l'atlas de l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social montrent à quel point la population bruxelloise est diversifiée.

Mais les députés doivent veiller au parlement à ce que Bruxelles ne devienne pas une ville où seuls les riches vivent bien. Car les statistiques le disent aussi : la population

suite de l'édito en page 2

De la rénovation urbaine à la revitalisation des quartiers

Coup d'œil sur les douze années écoulées

Les premiers contrats de quartier sont lancés en 1994, à l'initiative du ministre-président Charles Picqué. Ces contrats, qui s'étalent sur une période de quatre ans, font partie de la politique de rénovation urbaine. Axés initialement sur le logement, ils intègrent rapidement une dimension sociale. Ils s'inspirent du modèle français du développement social urbain au travers du réseau européen «*Revitalisation des quartiers en crise*». Ainsi apparaissent au fil des années des projets de développement qui s'attaquent aussi aux problématiques de l'insertion socioprofessionnelle ou au développement de la cohésion sociale.

La réglementation des contrats de quartier est basée sur l'*ordonnance du 7 octobre 1993* organique de la revitalisation des quartiers, modifiée ultérieurement par les ordonnances du 20 juillet 2000 et du 27 juin 2002. Cet instrument légal intègre les divers aspects d'une politique urbaine : la création de logements, le réaménagement des espaces publics et le développement socioéconomique des quartiers. Les contrats de quartiers sont l'instrument par excellence de la rénovation urbaine à Bruxelles, comme le disait récemment le ministre-président Picqué en commission d'aménagement du territoire, au moment des discussions budgétaires.

Dans certains quartiers, comme Cureghem, où la qualité de vie est faible, le gouvernement a lancé le programme d'urgence "*quartiers d'initiatives*" qui vise à mener des actions de rénovation rapides (deux ans) et à intensifier la cohésion sociale.

A partir de 1999, les initiatives qui, auparavant, se concentraient surtout sur le logement et les espaces publics, ont été élargies aux sphères économique, sociale et même culturelle. Pour revitaliser un quartier, en effet, il ne suffit pas d'embellir le cadre de vie. Depuis lors, toutes les compétences relatives à la revitalisation des quartiers fragilisés (quartiers d'initiatives, contrats de quartiers, fonds européens...) dépendent de la responsabilité d'un seul ministre. La concentration du processus décisionnel permet de développer des synergies entre toutes ces matières, ce qui est une bonne chose.

Le gouvernement Picqué III a décidé de rationaliser les instruments, en fusionnant les dispositifs "*contrats de quartier*" et "quartiers d'initiatives". La nouvelle réglementation insiste sur la participation des habitants via les commissions locales de développement intégré (CLDI).

A Bruxelles, le *Secrétariat régional au développement urbain (SRDU asbl, Boulevard Adolphe Max 13-17, b4 - 1000 Bruxelles – tél : 02 500 36 36 - contact@srdu.irisnet.be)* soutient la politique en matière de rénovation urbaine dans le sens large du terme. Il doit accompagner les projets locaux, établir un Atlas des quartiers et coordonner les travaux de recherche en matière de rénovation urbaine. Le monitoring des quartiers permet de définir les Espaces de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR).

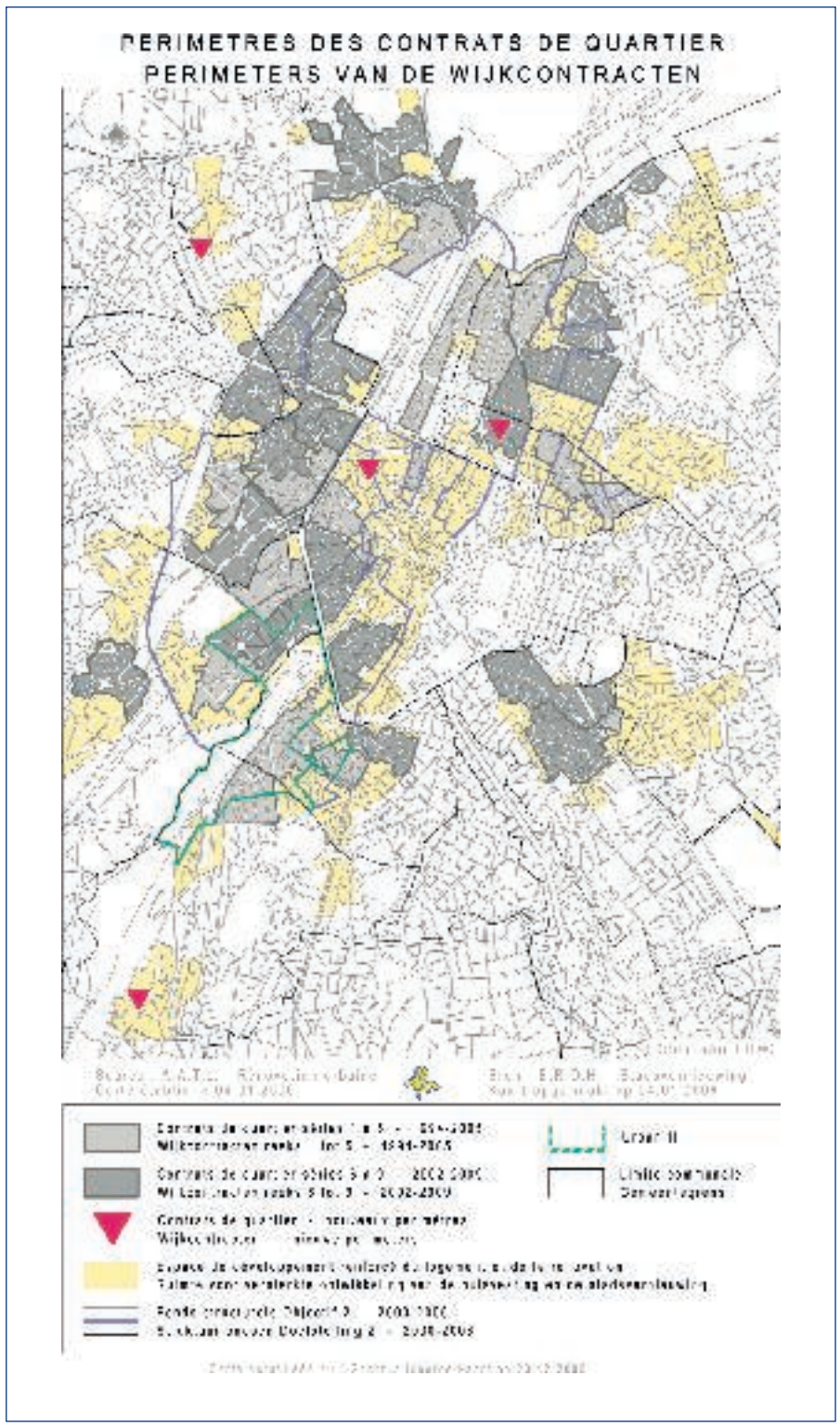

Le gouvernement fédéral n'est pas en reste et investit sérieusement dans une politique des grandes villes. Quant à l'*Union européenne*, elle a lancé les programmes Urban et Objectif 2, orientés vers la rénovation urbaine et la revitalisation économique.

Qu'est-ce qu'un contrat de quartier ?

Les contrats de quartier sont des programmes intégrés de revitalisation initiés par la Région de Bruxelles-Capitale, menés dans différents quartiers fragilisés en partenariat avec les communes.

Ces programmes prévoient une série de projets au sein d'un même quartier, qui consistent en :

- la réhabilitation de logements existants et la création de nouveaux logements ;
- la réhabilitation ou la création d'espaces réservés aux activités économiques ;
- le réaménagement des espaces publics ;
- la création ou le renforcement d'infrastructures et d'équipements de quartier ;
- la mise en place d'initiatives sociales et participatives pendant la durée du contrat de quartier.

L'entièreté du programme doit être menée à bien sur une période de quatre ans (avec une prolongation éventuelle de deux ans pour terminer les derniers chantiers).

Editorial (suite)

bruxelloise s'appauvrit. Les députés doivent en tenir compte. Bruxelles a notamment un retard historique en matière de logements sociaux. Nous devons le résorber. Nous devons en outre garantir à tous les Bruxellois le droit à un approvisionnement en énergie à un prix abordable, aux transports en commun, à l'eau potable, etc.

L'été dernier, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a voté l'ordonnance relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. On en verra les résultats concrets en 2007. Pour la première fois, le gouvernement bruxellois élaborera un plan d'action de lutte contre la pauvreté décrivant clairement les mesures qu'il prend pour lutter contre la pauvreté. Et, très important, le plan précise aussi les budgets. Car prendre des mesures a un prix. Il faut indiquer clairement les montants alloués à chaque initiative. Pour que quelque chose change vraiment dans la vie des Bruxellois qui ont du mal à joindre les deux bouts. « Comment faire de Bruxelles une ville où il fait bon vivre ? » C'est la question centrale qui préoccupe tous les députés au Parlement bruxellois. Chacun avec ses convictions, ses idées et son approche. Vous en apprendrez davantage dans ce numéro des Echos.

Nous vous souhaitons une lecture passionnante.

Jan BÉGHIN
Premier Vice-Président

Eric TOMAS
Président

Les opérateurs chargés de la mise en oeuvre du programme sont la plupart du temps la commune, mais aussi le CPAS, une asbl ou un organisme d'intérêt public.

Chaque année, la Région bruxelloise fait connaître les quartiers concernés par un contrat de quartier. Le gouvernement régional approuve ou non le programme, en assortissant éventuellement son approbation de conditions supplémentaires.

Cette année, la Région bruxelloise a réservé 36 millions d'euros à la revitalisation de quatre quartiers défavorisés. Avec l'apport fédéral de Beliris et celui des quatre communes bénéficiaires, l'enveloppe s'élève à 70 millions d'euros.

Ce budget permettra de construire 276 logements (dont 2/3 de logements sociaux), d'achever 12 travaux d'infrastructure, d'organiser des formations professionnelles, de créer ou de rénover des crèches, de développer 44 projets socioéconomiques et de créer des dizaines d'opportunités d'emploi.

Aperçu des quatre quartiers retenus par le gouvernement :

- **le quartier du Méridien à Saint-Josse-ten-Noode**, avec le réaménagement de la place Saint-Lazare, 74 logements sociaux, formations en travaux de rénovation et dans l'horeca, etc. ;
- **le quartier Saint-Denis à Forest**, avec 65 nouveaux logements, le réaménagement des rues autour de la maison communale, une crèche, etc. ;
- **le quartier des Quais à la Ville de Bruxelles** avec le réaménagement de différentes rues, 89 nouveaux logements (surtout 'sociaux'), des programmes de formation dans le secteur horeca, etc. ;
- **le quartier Carton de Wiart / Cœur de Jette** avec 48 nouveaux logements sociaux, un programme d'accueil pour les jeunes qui trainent dans les rues et génèrent un sentiment d'insécurité, la revalorisation du noyau commercial, etc.

Un contrat de quartier comprend cinq volets, ou cinq types d'interventions possibles

Volet 1 : rénovation, construction ou reconstruction de logements assimilés au logement social ;

Volet 2 : initiatives visant à encourager les investisseurs privés à construire des logements dits «moyens» ;

Volet 3 : partenariat entre le secteur public et le secteur privé (*) ;

Volet 4 : aménagement ou réaménagement des espaces publics ;

Volet 5 : revitalisation socioéconomique du quartier (**).

La première partie du volet 5 concerne la création d'infrastructures et/ou d'équipements de proximité mis à la disposition du public et de la vie collective du quartier.

La seconde partie de ce volet soutient des initiatives sociales, qui contribuent à la revitalisation sociale et économique du quartier. Des projets très variés peuvent être menés, tant dans les domaines de la formation professionnelle, de la santé en lien avec la qualité de l'habitat, que dans celui de la cohésion sociale, par laquelle on tente de favoriser le 'vivre ensemble', de jeter des ponts entre les générations, par-delà les lignes de démarcation sociale.

A l'automne dernier, le ministre-président Picqué a chargé l'ULB et l'UCL d'évaluer la politique de rénovation urbaine et d'indiquer des pistes d'amélioration possible dans la politique des contrats de quartier.

Les fonds européens pour la cohésion socioéconomique dans les grandes villes URBAN I et II et OBJECTIF 2

Les programmes européens sont complémentaires aux contrats de quartier auxquels ils apportent une valeur ajoutée importante. Ils contribuent au développement socioéconomique des quartiers fragilisés.

Le programme Urban I (1994-1999) a permis le développement d'entreprises d'économie sociale, d'infrastructures de proximité et de centres d'entreprises à Bruxelles-Ville, Anderlecht et Molenbeek.

Le programme Urban II finance quatre projets dans le quartier de la Gare du Midi, sur les territoires d'Anderlecht, de Forest et de Saint-Gilles. L'Union européenne a apporté 7 millions d'euros, que les autorités fédérales ont complétés pour arriver à un montant total de 15 millions d'euros.

Le programme Objectif 2 permet à la Région bruxelloise de soutenir 67 projets de quartier à Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. Ces projets visent le développement de l'économie sociale, de centres d'entreprises, de fonds de départ pour petites et moyennes entreprises, etc. Ce programme porte sur un montant total de 103 millions d'euros.

En 2006, la Région bruxelloise a finalisé les derniers engagements des programmes Urban II et Objectif 2. Les dernières tranches de subsides seront libérées en 2007 et 2008.

Les masses budgétaires

Indépendamment des fonds structurels européens et de l'apport du secteur privé, une enveloppe budgétaire appréciable est réservée chaque année à la revitalisation des quartiers.

Le *Fonds pour la politique des grandes villes* a été créé en 1999 par Charles Picqué, à l'époque Commissaire à la politique des grandes villes. Conformément à l'accord de coopération Beliris, un montant annuel de 12,5 millions d'euros est libéré pour la Région bruxelloise ou pour les sept communes (***) de plus de 150.000 habitants qui bénéficient du label Objectif 2.

Les autorités fédérales mettent chaque année un montant total de 40 millions d'euros à disposition de la politique des grandes villes, à répartir entre la Région bruxelloise et quatorze autre villes et communes. Dans chaque projet de 'contrat de ville' sont décrits les objectifs, le contexte, les indicateurs, les résultats et le soutien financier octroyé.

La Région de Bruxelle-Capitale est le principal bailleur de fonds. L'an dernier, elle a injecté 36 millions d'euros dans la revitalisation de quartiers défavorisés. Les communes bénéficiaires de cet apport régional doivent contribuer pour 10% au budget global.

Quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges

La politique fédérale des grandes villes découle de la loi du *17 juillet 2000.*

Lors de l'entrée en fonction du gouvernement violet Verhofstadt II, les négociateurs ont peaufiné le programme de la politique des grandes villes. L'accord de gouvernement fédéral préconise explicitement une plus grande cohérence entre les différents niveaux et acteurs concernés, c'est-à-dire les quinze villes et communes, les Communautés et les Régions, les autorités fédérales et l'Union européenne.

Le processus permettant d'introduire des propositions et des projets, actuellement long et compliqué, doit être simplifié.

Les contrats de ville seront désormais conclus sur base pluriannuelle, cela à partir du 1er janvier 2005. Ils comprendront cinq domaines thématiques.

Pour en savoir plus sur la politique fédérale des grandes villes :
Service Public Fédéral (SPF)
INTEGRATION SOCIALE
Cellule politique des Grandes Villes
1 Boulevard Anspach 1000 Bruxelles
tél : 02/ 509 89 95 et 02/509 82 55
info@politiquedesgrandesvilles.be

(*) Ce partenariat a eu peu d'impact jusqu'à ce jour, surtout en ce qui concerne la construction ou la rénovation de bâtiments. C'est ce qui est apparu l'an dernier au moment des discussions budgétaires en commission de l'aménagement du territoire.

(**) Selon le ministre-président, cette enveloppe du volet 5 doit être prioritairement affectée à l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi, aux jobs étudiants, aux opportunités de formation, etc.

(***) Bruxelles-Ville, Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Forest.

‘Un atlas dynamique’

Dites-nous où vous habitez et nous vous dirons quelle est votre position sociale. Le rapport remis par les chercheurs de la KUL et de l’ULB au ministre fédéral ***Christian Dupont****, commanditaire de l’étude, démontre que les groupes les plus vulnérables de la population vivent surtout dans les villes.*

Le ministre de la Fonction publique, de l’Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l’Egalité des chances, Christian Dupont, a communiqué au grand public à la fin du mois de novembre 2006 les résultats de l’«*Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*».

Cette étude actualise les résultats de l’étude de 2001 et en améliore la méthodologie. Les chercheurs ont défini 22 paramètres permettrant de déterminer qu’un quartier est défavorisé ou en difficulté. En voici quelques exemples :

- part des logements disposant d’un téléphone fixe ;
- équipement des ménages en ordinateurs personnels et en connexion internet ;
- nombre de ménages ne disposant pas de voiture ;
- part des ouvriers dans la population active occupée ;
- part des demandeurs d’emploi dans la population active ;
- part, dans la population active, des demandeurs d’emploi de longue durée ;
- part des logements occupés par leurs propriétaires ;
- part des logements non équipés du chauffage central ;
- revenu médian par déclaration ;
- niveau de formation ;
- etc....

Le résultat final est affligeant. Les secteurs les moins bien classés totalisent 30% de la population des 17 régions urbaines étudiées par les chercheurs. Une population d’environ 1.702.997 personnes (*) vit dans un quartier défavorisé. Au total, les chercheurs ont enregistré 1.369 quartiers en difficulté.

La Région bruxelloise, Charleroi, Liège, Mons, Anvers et La Louvière figurent dans le peloton de tête des dix-sept villes.

Cette étude est à mettre entre les mains de tous ceux qui désirent approfondir leur connaissance des phénomènes de *suburbanisation*, voire de *réurbanisation*. La tendance à la *gentryfication* n’est plus, depuis longtemps, le monopole de Bruxelles. L’étude met clairement en évidence le fait que le logement social est beaucoup trop peu développé.

Quelques remarques spécifiques pour Bruxelles

Le départ de la bourgeoisie aisée vers des maisons unifamiliales situées en banlieue (entamé dès le début du 19ème siècle), les opérations urbanistiques de grande ampleur (comme la jonction Nord-Midi), l’extension considérable du parc des bureaux, ont fait de Bruxelles la ville européenne qui, avec Londres, est la plus clairement caractérisée par un *Business District central* vide d’habitants.

Il en résulte aujourd’hui *une opposition sociospatiale* particulièrement forte, entre d’une part une concentration de la pauvreté dans les quartiers de l’ouest du Pentagone, les faubourgs de première couronne du 19ème siècle et le long de l’ancien axe industriel de la vallée de la Senne, et d’autre part l’aisance plus ou moins marquée des quartiers du haut de la ville intra-muros, de seconde couronne et périphériques.

Les zones les plus aisées correspondent aux faubourgs de deuxième couronne et périurbaines.

Comment Bruxelles se situe-t-elle par rapport à d’autres villes européennes ?

Kesteloot : «Les contrastes sont très marqués à Bruxelles. C’est une Région très riche, qui génère une part importante du PNB, mais la population est relativement pauvre. La précarité n’est sans doute pas aussi marquée qu’à Athènes ou à Naples, mais elle est suffisamment importante pour s’en inquiéter. Par ailleurs, la dualisation est plus importante à Bruxelles que dans d’autres villes du Nord de l’Europe. Un phénomène commun avec les autres villes européennes est celui des quartiers ouvriers du 19ème siècle réinvestis par la population immigrée. Cela représente un avantage pour la population défavorisée, qui bénéficie de l’effet de centralité de la ville, avantage dont ne dispose pas Lyon, par exemple, où les populations défavorisées vivent dans des banlieues, à la périphérie de la ville, coupées du reste du monde.»

Extrait d’une interview avec Christian Kesteloot, géographe social ULB/KUL, parue dans «Brussel Deze Week» du 7 décembre 2006. ■

Région urbaine	Quartiers défavorisés	Nombre d’habitants dans ces quartiers
Région bruxelloise	295	503.549
Charleroi	274	257.906
Liège	267	280.959
Mons	140	136.084
Anvers	76	156.361
La Louvière	102	96.891
xxxxx	.....	.....
xxxxx	.....	.....
Total:	**1.369**	**1.702.997**

(*) L’équipe de recherche estime que 800.000 personnes vivent dans des quartiers en «légère difficulté».

Le réseau européen transrégional pour l’inclusion sociale RETIS

Il y a sept ans, les chefs d’Etat et de gouvernement réunis au Sommet de Lisbonne ont amorcé une politique européenne plus sociale. Les Etats membres devaient inciter leurs citoyens à travailler davantage et plus longtemps, pour que les coûts liés au vieillissement de la population restent maîtrisables. Ils ont également souscrit à un nouveau défi prioritaire : la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale. L’année 2010 a été choisie comme date limite pour atteindre des résultats tangibles.

Une «méthode ouverte de coordination» a été élaborée pour permettre aux Etats membres de collaborer en dépit des divergences de leurs systèmes de sécurité sociale. Celle-ci signifie pratiquement : accorder les longueurs d’onde, échanger les expériences, comparer, collaborer sur une base non contraignante.

Le *Parlement bruxellois* est la première institution qui ait pris une initiative suite au Sommet de Lisbonne. Magda de Galan, présidente de l’époque, a lancé en collaboration avec les députés Paul Galand et Jan Béghin, la création d’un réseau transrégional (*Réseau européen transrégional pour l’inclusion sociale* - RETIS). Les Régions de Toscane et du Nord-Pas de Calais, les villes de Gijon (Asturies) et de Hampshire County ont, les premières, marqué leur adhésion. Un peu plus tard, la concertation s’est élargie à une quarantaine de Régions et à une dizaine d’instances locales européennes, actives dans vingt Etats membres de l’Union européenne. Le réseau RETIS reçoit le soutien de la Commission européenne, du Parlement européen et du Comité des Régions. Cela pèse également dans l’agenda politique, étant donné que l’Union européenne reconnaît, en vertu du principe de subsidiarité, que des initiatives innovantes et méritoires sur le terrain social ont plus de chances de succès à des niveaux situés en-dessous des Etats nationaux.

La position européenne a connu un revirement il y a deux ans, lorsque les chefs d’Etat et de gouvernement ont retiré la lutte contre la pauvreté de la liste de leurs priorités, considérant que la pauvreté ne devait plus être éradiquée, mais réduite de moitié d’ici 2010.

L’Europe estime que la croissance économique sera pourvoyeuse d’emplois, qui contribueront à aplanir les inégalités sociales.

Le bien-fondé de ce raisonnement reste à prouver. Entre-temps, les 70 millions d’Européens qui vivent sous le seuil de pauvreté ont appris que l’Europe ne leur viendrait pas en aide. Ils peuvent provisoirement se tourner vers leur commune, leur ville ou leur Région pour résoudre leurs problèmes. ■

L’état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale.

LE PARLEMENT BRUXELLOIS EXAMINE CHAQUE ANNEE LE RAPPORT SUR L’ETAT DE LA PAUVRETE

Depuis son entrée en fonction en 1989, le Conseil régional bruxellois (aujourd’hui Parlement bruxellois) était conscient des efforts supplémentaires à fournir en termes de lutte contre la pauvreté. De plus en plus de personnes frappaient à la porte de leur CPAS. La croissance économique et les dispositifs sociaux ne suffisaient plus à endiguer la dualité croissante en Région bruxelloise. Un matériel fiable, actualisable d’année en année, s’imposait afin d’intervenir efficacement au niveau politique et d’estimer correctement les besoins budgétaires. Un problème aussi complexe que la pauvreté requiert une méthodologie minutieuse.

C’est ainsi que tous les groupes démocratiques ont ratifié en 1991 l’ordonnance relative à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale (voir le Moniteur belge du 10 septembre 1991).

Cette ordonnance vise la collecte annuelle de données quantitatives et qualitatives relatives à la pauvreté, communiquées par les dix-neuf CPAS. Elle prévoit de consulter et d’impliquer les partenaires publics et privés sur le terrain. Le parlement voulait avoir son mot à dire sur le diagnostic et les remèdes à mettre en œuvre dans la lutte contre la pauvreté.

Cette initiative d’un parlement récemment mis en place (en réalité de l’Assemblée réunie de la Commission communautaire commune) était une primeur dans les annales parlementaires belges et européennes.

L’Observatoire de la Santé et du Social, service émanant de l’administration de la Commission communautaire commune, est impliqué dans la rédaction dès le sixième rapport pauvreté (qui fait le point sur la situation en 1998).

Les élections régionales de 1999 sont suivies d’une nouvelle ordonnance, actualisée (celle du

8 juin 2000), qui tient compte des erreurs passées : moins d'études volumineuses, plus d'attention aux recommandations opérationnelles et surtout vis-à-vis des acteurs sociaux de terrain et des personnes qui vivent dans la pauvreté. L'objectif est aussi de mettre en exergue et d'examiner les recommandations parlementaires avant la prise en compte du budget de l'année civile qui suit, puisque les priorités en matière de lutte contre la pauvreté ont des conséquences budgétaires. L'ordonnance impose un calendrier strict.

Après toutes ces années, le point douloureux reste le comportement laxiste des responsables politiques lorsqu'il s'agit de se conformer effectivement aux recommandations.

A la même époque (en 1998), les autorités de l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions s'engagent à mieux harmoniser leur politique en matière de lutte contre la pauvreté et à élaborer un rapport bisannuel «*sur la précarité, la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités d'accès aux droits*». Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale est créé au sein du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Un peu plus tard, en 2000, se réunit le Sommet européen de Lisbonne qui conclut à une légère amélioration de la situation sociale.

Le huitième et le neuvième rapports font de plus en plus apparaître les interactions négatives. Les répercussions du chômage, l'écart important entre le coût de la vie et le revenu de remplacement, les conditions de logement plus précaires, le surendettement, un parcours plein d'embûches dans l'accès aux soins de santé, compétences inextricablement partagées entre les différents niveaux de pouvoir. La majorité peut-elle politiquement et budgétairement se rattacher à une série de mesures régionales qui n'étaient pas prévues dans l'accord de gouvernement ? En outre, l*e lien entre, par exemple, se loger – travailler – étudier – se chauffer* – n'est pas toujours facile à traduire en actes politiques. Ou comment contraindre les responsables politiques à négocier et à se mettre sur la même longueur d'onde ?

Il y a suffisamment d'arguments pour adapter une fois de plus le cadre légal bruxellois de lutte contre la pauvreté. Mi-2006, les propositions des députés Jan Béghin (sp.a-spirit) et Paul Galand (Ecolo) sont coulées dans une ordonnance. L'échelonnement et l'harmonisation de la répartition des tâches entre les différents niveaux de pouvoir sont adaptés. Rien qu'à Bruxelles-Capitale, quatre exécutifs (plus leurs administrations) doivent parvenir à accorder leurs violons en matière de lutte contre la pauvreté. Le Collège réuni de la Commission communautaire commune joue un rôle moteur.

Chaque année, à la rentrée parlementaire en octobre, les parlementaires bruxellois reçoivent le «*baromètre social*», publié par l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social. Cet état des lieux chiffré contient toutes les données de base des communes sur les dimensions socio-économiques et fiscales et les indicateurs européens de lutte contre la pauvreté.

A côté de ce baromètre, alternativement au rapport fédéral bisannuel, est publié *un rapport bisannuel sur l'état de la pauvreté*, qui comprend les apports thématiques des centres de référence comme les CPAS, certaines asbl, etc., également en collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social.

Le Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté, qui fait partie du Plan national de lutte contre la pauvreté et qui est intégré au Plan européen de lutte contre la pauvreté, est actualisé tous les deux ans. Des thèmes, des données chiffrées et des plans d'action font alors l'objet d'*une table ronde*. Le Parlement bruxellois souhaite explicitement que les CPAS et les organisations sociales concernées participent activement à ces tables rondes. ■

27 Bruxellois sur 100 vivent en-dessous du seuil de pauvreté et 16 vivent avec un revenu de remplacement

Le baromètre social 2006

Le dernier Atlas de la santé et du social (2006) de l'Observatoire de la Santé et du Social / Bruxelles (*) (**) décrit une mosaïque bigarrée. Les données relatives à la démographie, au bien-être et à la santé sont tellement précises statistiquement qu'elles permettent de visualiser une véritable typographie des quartiers.

S'appuyant sur divers indicateurs, cet atlas apporte plutôt de mauvaises nouvelles quant aux conditions de vie des Bruxellois. Le fossé entre riches et pauvres continue à s'accroître. Il y a cependant quelques signes avant-coureurs d'une légère amélioration. Cet atlas comporte pour la première fois des informations sur la santé des Bruxellois (telles qu'eux-mêmes la perçoivent) et sur la façon dont ils apprécient leur environnement.

Bruxelles : la dynamique d'une grande ville

D'un point de vue géographique, les activités générées par la ville - la morphologie urbaine - s'étendent bien au-delà des frontières communales. Les géographes distinguent la ville morphologique (la zone de bâti à peu près ininterrompue) et la banlieue (la zone qui est reliée à la ville par la suburbanisation du logement et la suburbanisation du lieu de travail).

Le facteur socioéconomique

Au début des années soixante, la bourgeoisie principalement a commencé à quitter la ville pour la périphérie, suite à une politique de promotion de l'accès à la propriété privée. Ces départs ont été accentués par des opérations urbanistiques de grande ampleur comme la jonction Nord-Midi et l'extension du parc de bureaux. *Le logement social (subsidié)* a été moins développé que dans d'autres pays. Les quartiers populaires se situent à l'ouest et à proximité de l'axe industriel, le long du canal. Le phénomène de *gentryfication* s'observe depuis une vingtaine d'années à Bruxelles mais aussi dans d'autres grandes villes belges. Une population de jeunes bien formés, en début de parcours professionnel, de cadres et de fonctionnaires étrangers, investissent certains quartiers centraux et contribuent indirectement aux effets d'éviction et de dualisation sociale.

Démographie

La Région bruxelloise compte actuellement *1.018.804 habitants*, du moins selon le Registre national au 1er janvier 2006. Ce chiffre ne tient pas compte des candidats réfugiés, des étudiants qui vivent en 'kots', des membres du corps diplomatique et des personnes sans permis de séjour.

Dans les années septante et quatre-vingt, il était question d'un rétrécissement ininterrompu de la population, suivi d'une stabilisation dans les années 90 et d'un début de lent accroissement à partir de 2001.

Depuis quelque temps, la moyenne d'âge à Bruxelles (39 ans) est plus basse qu'en Flandre et en Wallonie, phénomène lié à un rajeunissement de la population bruxelloise et à un vieillissement plus rapide dans le reste du pays. Ce rajeunissement et cet accroissement de la population s'expliquent par une légère augmentation de l'accroissement naturel (différence entre le nombre de décès et le nombre de naissances) et par un récent solde migratoire positif (différence entre les migrations extérieure et intérieure).

La suburbanisation (la population urbaine délaisse le centre-ville pour s'installer à la périphérie afin de disposer d'un logement plus confortable à un coût moindre) qui avait débuté dans les années soixante ne s'est jamais vraiment interrompue.

Ce n'est qu'en 1999 que l'arrivée de migrants provenant de l'étranger a dépassé le départ des habitants de Bruxelles vers le reste du pays.

Quarante-six pour cent des Bruxellois sont d'origine étrangère.

La conjonction de ces mouvements migratoires durant les quatre décennies qui précèdent a modifié le visage de la capitale de fond en comble et a renforcé le caractère international et multiculturel de Bruxelles. L'élargissement de l'Union européenne ne fera qu'accroître cette dimension internationale.

Bruxelles compte beaucoup plus de personnes isolées que le reste du pays. Il y a six ans, la moitié des ménages y étaient des ménages d'une seule personne.

Logement et confort

Un logement en mauvais état nuit à la santé et empêche les relations sociales, ce qui peut générer la pauvreté. La précarité du logement indique souvent que les moyens financiers du ménage sont limités. Les jeunes qui se mettent en ménage préfèrent louer un logement dans un cadre de vie urbain. Les ménages avec enfants ont tendance à quitter la ville dès que leurs ressources financières leur permettent d'acquérir un logement. Les quartiers qui concentrent les habitations peu confortables ou vétustes se concentrent dans l'ancienne ceinture ouvrière du 19ème siècle, autour du centre historique, surtout le long de la partie sud du canal, à Forest et à Anderlecht. L'accès aux moyens de communication tels que le téléphone fixe et l'accès à internet dépend du niveau des revenus des ménages (fracture numérique). Bien que le nombre de raccordements ait fortement augmenté en peu de temps, des contrastes géographiques persistent dans notre Région. L'offre en logements sociaux ou autres biens locatifs publics reste insuffisante (11%). La majeure partie des logements est constituée de logements mis en location (47%). Seuls 42% des logements sont occupés par leur propriétaire. Le logement social est sous-représenté depuis des décennies. *La Région est confrontée à un manque de logements bon marché.* (***)

Ce sont surtout les couches les plus défavorisées de la population qui souffrent de l'augmentation progressive des loyers. L'augmentation des prix n'a pas été suivie d'une croissance correspondante des rémunérations et des allocations sociales. Dès lors, le message est de choisir entre un accroissement des dépenses pour se loger ou une adaptation des habitudes de logement. Les conséquences en sont de fréquents déménagements, un endettement croissant et une concentration accrue des ménages défavorisés dans des quartiers dégradés.

Les revenus des Bruxellois

Les auteurs de l'Atlas observent à juste titre que les revenus qui figurent dans la déclara-

(*) Cet atlas, qui présente un aperçu large et détaillé de la situation sociale et de l'état de santé des Bruxellois, a été élaboré en collaboration entre la KUL à Louvain (Instituut voor Sociale & Economische Geografie), l'ULB à Bruxelles (Institut de gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire) et la VUB (Interface démographie).

(**) Il existe également un *Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle*, atlas bilingue rédigé par l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA). Ce travail est complémentaire aux instruments développés par l'Observatoire de la Santé et du Social. Il peut être commandé à l'adresse suivante : stabru@mrbc.irisnet.be ou par téléphone au 02/800 38 61 auprès de l'IBSA.

(***) Le gouvernement Picqué III a inscrit le logement dans ses priorités. Des capitaux importants ont été injectés dans le logement social. Le parlement attend avec impatience les premiers résultats tangibles. Le prochain numéro des Echos évoquera notamment les travaux de la commission Logement. L'interview de Michel Colson dans ce numéro vous en donnera un avant-goût.

tion d'impôts des personnes physiques ne suffisent pas pour mesurer les revenus réels ou le pouvoir d'achat d'un ménage. La fiscalité sous-estime largement les faibles revenus mais aussi, dans une certaine mesure, certains hauts revenus. Les statistiques fiscales reflètent néanmoins la structuration socioéconomique de Bruxelles. Le revenu moyen par habitant en Région bruxelloise se situe 20% plus bas qu'en Flandre et 7% plus bas qu'en Wallonie. Elément surprenant : la pauvreté des enfants. La part des enfants de moins de six ans vivant au sein de ménages qui ne disposent d'aucun revenu du travail est particulièrement élevée dans le croissant pauvre bruxellois.

Le marché du travail

Bruxelles en tant que centre d'affaires et générateur de plus d'un cinquième du Produit national brut (PNB) possède un marché du travail où l'écart entre l'offre et la demande n'a fait que s'accroître.

Le **taux d'activité** est mesuré en comptant, parmi la population susceptible d'exercer un emploi (entre 15 et 65 ans), la part de celle-ci qui cherche un emploi (chômeurs) ou de celle-ci qui occupe effectivement un emploi (travailleurs). Ce taux d'activité atteint 50% pour les hommes et 39% pour les femmes.

Le **taux de chômage** est déterminé par la part des chômeurs dans la population active entre 15 et 65 ans. Avec un taux de chômage qui atteint presque 21%, la Région bruxelloise se situe très nettement au-dessus de la moyenne nationale (13%) et même au-dessus de la Wallonie (18%).

Ce taux de chômage élevé offre un contraste criant avec le nombre d'emplois créés et la richesse produite en Région bruxelloise.

Tout d'abord, il y a un décalage entre le niveau de formation des chômeurs ou des demandeurs d'emploi bruxellois et le niveau de formation exigé par les employeurs. *Seuls 45% des 660.000 emplois localisés à Bruxelles sont occupés par des Bruxellois.*

De plus, les entreprises issues des secteurs les plus porteurs de la croissance ont choisi de s'implanter en périphérie bruxelloise. L'attractivité qu'exerce le centre urbain ne fait pas le poids face aux coûts de l'immobilier et à la congestion urbaine. Par ailleurs, ces entreprises trouvent en dehors de Bruxelles une main-d'œuvre plus qualifiée et une clientèle plus solvable.

Comparativement à la Flandre et à la Wallonie, la Région bruxelloise se distingue surtout par une part plus importante d'employés dans le secteur privé et par une part plus faible d'ouvriers.

Elle compte une concentration importante d'emplois statutaires dans le *secteur public* (34% du marché du travail dépend du secteur public), occupés par des travailleurs qui proviennent de tout le pays. Presque deux tiers des emplois statutaires dans la fonction publique sont occupés par des navetteurs.

La santé perçue par le Bruxellois

Dans la Région bruxelloise, la proportion de la population qui ne s'estime pas en bonne santé se situe entre celle des deux autres Régions (29,7% en Wallonie – 27,6% à Bruxelles – 22,2% en Flandre).

Les communes d'Anderlecht, Molenbeek, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode enregistrent les plus fortes proportions de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé.

Le rapport de l'Observatoire invoque une série de données pour établir un lien entre l'âge, le niveau d'instruction, le logement, l'exercice ou non d'une activité professionnelle, et le fait de se sentir en mauvaise santé.

- 30 jeunes sur 100 vivent au sein d'une famille qui ne dispose d'aucun revenu du travail ;
- 20 jeunes (18-24 ans) sur 100 ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ;
- 8 jeunes (18-19 ans) sur 100 émargent au CPAS
- 29 bébés sur 100 vivent au sein d'une famille qui ne dispose d'aucun revenu du travail. ■

On décourage les pauvres de vivre en famille

En tant que président de la fédération bruxelloise des CPAS, président du CPAS de Watermael-Boitsfort et président de la commission Logement du Parlement bruxellois, le député MR Michel Colson nous expose les difficultés particulières rencontrées par les sans-abri.

Beaucoup de personnes en difficulté financière éprouvent des problèmes à se loger...

En effet. Les montants du revenu d'intégration sociale (RIS) varient pour un chef de famille (859 euros), un isolé (644 euros) et un cohabitant (429 euros). Les présidents de CPAS réclament l'individualisation des droits sociaux car le système actuel décourage les pauvres de vivre en couple, en famille. Je prends un exemple : deux sœurs pourraient cohabiter et avoir chacune 859 euros de revenu mensuel. Un couple traditionnel bénéficierait d'un revenu de chef de famille et d'un revenu de cohabitant. Le système actuel encourage à la solitude !

Combien de personnes se retrouvent-elles en liste d'attente pour un logement social ?

Pour l'ensemble des dix-neuf communes bruxelloises, on atteint les 25.000. A ce chiffre, il faut ajouter un grand nombre de personnes en droit de solliciter un logement social sans se porter candidates, par manque d'information, par pudeur, voire par honte...
Or, depuis 1989, notre production annuelle de logements publics se situe aux environs de 500... Notre Plan logement prévoit la production de 5.000 logements publics sur les cinq ans de la législature 2004-2009. Le gouvernement ne pourra vraisemblablement pas tenir cette promesse ; il faudra au minimum dix ans pour atteindre cet objectif.

Pourquoi cet objectif de 5.000 logements publics en Région bruxelloise en cinq ans ne sera-t-il pas atteint, selon vous ?

La production de logements ne suit pas pour plusieurs raisons. La lourdeur administrative et la multiplicité des acteurs, principalement. A côté de la SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale), on a confié cette tâche à la SRIB (Société régionale d'investissement de Bruxelles) qui n'a aucune expérience en la matière.
Ensuite, il y a peu de terrains disponibles. Donc, à mon sens, la seule production publique de logements ne suffira pas à satisfaire les besoins de la population bruxelloise.

Avez-vous une alternative ?

L'allocation-loyer est une bonne idée. Mais il convient d'être nuancé ...
Les Agences immobilières sociales (AIS) gèrent actuellement 1.500 logements privés. Ces logements appartiennent à des petits propriétaires peu aisés qui ne sont pas toujours en mesure d'entretenir leur bien. Il faut savoir qu'à Bruxelles, nous avons beaucoup moins de propriétaires occupant leur bien qu'en Flandre et en Wallonie.
Ces propriétaires peuvent confier la gestion de leur logement à l'AIS qui se charge de l'entretenir et de trouver un locataire. L'AIS se porte garant du paiement d'un loyer modéré. Ce système réalise un équilibre entre les souhaits du propriétaire en droit de tirer un revenu équitable de son bien et du locataire en droit d'occuper un logement décent à un prix raisonnable. Il s'agit là d'une récupération souple et volontaire d'une partie du parc immobilier.

Ce système présente en outre l'avantage d'éviter le débat idéologique sur le blocage ou l'encadrement des loyers... ■

Les CPAS wallons, flamands et bruxellois lancent un cri d'alarme aux présidents de partis

Les communes représentent le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens. Leurs centres publics d'action sociale (CPAS) se retrouvent en première ligne pour aider les personnes passées au travers du filet de la sécurité sociale : chômeurs, malades, demandeurs d'asile et particuliers endettés. La loi impose aux CPAS de porter assistance concrète à la population fragilisée dans des délais stricts, par l'octroi d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente, pour lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ces centres estiment rencontrer de plus en plus de difficultés à remplir leurs missions, sans cesse élargies, parce que le nombre de personnes qui font appel à eux est de plus en plus élevé.

Dans la perspective des élections législatives du 10 juin 2007, les trois présidents des fédérations de CPAS bruxellois, wallons et flamands, Michel Colson, Claude Emonts et Monica De Coninck, ont écrit aux présidents des partis politiques. Ils demandent avec insistance au prochain gouvernement fédéral de prêter une grande attention à leurs revendications concrètes.

1) La pauvreté:
- augmenter le revenu d'intégration, les allocations sociales et les bas salaires ;
- ne plus pénaliser la cohabitation en réinstaurant l'individualisation des droits dans l'ensemble de la sécurité sociale ;
- lier les avantages sociaux à un niveau de revenus et non à une catégorie de personnes (par exemple les chômeurs ou les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale) ;
- développer des services universels de poste, de téléphonie, d'énergie et de soins de santé ;
- rembourser à concurrence de 90% et non plus de 50% le revenu d'intégration octroyé par les CPAS. Ce remboursement partiel représente la première cause de déficit des finances locales. Cette situation pénalise particulièrement les communes les plus pauvres où la solidarité à l'égard des plus démunis est assumée par une population peu aisée.

2) Les seniors :
- financer les investissements requis pour la mise aux normes fédérales des maisons de repos et de soins ;
- financer des structures alternatives pour personnes âgées : centres de jour, de court séjour ou de nuit ;
- rembourser les besoins et coûts réels dans les maisons de repos et au sein des services de soins à domicile ;
- relever l'allocation pour l'aide aux personnes âgées ;
- pérenniser l'accès aux titres-services.

3) Les demandeurs d'asile :
- financer intégralement les missions d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile, des

mineurs étrangers non accompagnés et des personnes régularisées ;
- octroyer une aide sociale remboursée par l'Etat fédéral lorsqu'au-delà d'un certain délai les personnes en séjour illégal restent effectivement présentes sur le territoire ;
- alléger la tâche des CPAS dans le cadre de l'aide médicale urgente ;
- accorder aux ressortissants de l'Union européenne, autorisés à séjourner en Belgique plus de trois mois, le droit à l'intégration sociale, prise en charge par l'Etat fédéral. Soit une prise en charge intégrale par l'Etat fédéral, durant cinq ans, du revenu d'intégration accordé par les CPAS.

4) La mise au travail :
- veiller au maintien permanent d'une tension «suffisante» entre les revenus de remplacement et les revenus du travail (en particulier le salaire minimum garanti). Concrètement, cela signifie hausser les bas salaires.

5) Le surendettement :
- assurer l'insaisissabilité partielle des revenus en cas de non-paiement de pensions alimentaires et empêcher l'accumulation d'arriérés ;
- recadrer les activités des huissiers de justice, de manière à éviter la multiplication d'interventions auprès de personnes qui ne peuvent manifestement pas rembourser leurs dettes ;
- encadrer beaucoup plus sévèrement les ouvertures de crédit dans les grandes surfaces commerciales ;
- assurer un fonctionnement performant du Service des créances alimentaires en faveur du plus grand nombre possible de personnes.

6) Le logement :
- maîtriser l'évolution des loyers en fonction des caractéristiques du logement ;
- mettre en œuvre un fonds de garantie locative ;
- donner aux CPAS les moyens d'intervenir pour reloger des personnes expulsées de leur habitation ;
- augmenter les aides locatives.

7) L'énergie :
- fusionner les différents fonds énergie (gaz-électricité et mazout), pour la simplification administrative et comptable et pour pouvoir intervenir tout au long de l'année et ne plus traiter différemment les personnes qui se chauffent à l'une ou l'autre source d'énergie ;
- ne plus lier l'intervention du CPAS à un niveau de prix au litre ni à un plafond de revenus très faibles, pour toucher un nombre plus important de ménages en réelles difficultés financières.

8) Le fonctionnement des CPAS :
- revaloriser l'intervention de l'Etat dans les frais de personnel ;
- soutenir les investissements informatiques ;
- financer le recours à l'interprétariat social ;
- soutenir financièrement les centres d'études et d'expertise des fédérations de CPAS.

Les fédérations de CPAS adresseront prochainement aux présidents de parti un memorandum qui développera toutes ces propositions. ■

Si vous souhaitez un abonnement gratuit
au présent périodique, renvoyez-nous le talon
ci-joint dûment complété, à l'adresse suivante:

Parlement bruxellois – relations publiques
1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12

Nom:.....

prénom:.....

sollicite un abonnement aux «Echos du parlement bruxellois»

rue: .....

.....

n° .....

code postal: .....

localité: .....

Date: .....

Signature: .....

Trois présidents de CPAS s'expriment

Michel Colson préside la Section CPAS de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale et le CPAS de Watermael-Boitsfort.

A combien de personnes le CPAS de Watermael-Boitsfort apporte-t-il une aide ?
Nos derniers chiffres portent sur 2005. Cette année-là, nous secourions 3.950 personnes, sur une population totale de 25.000 habitants, grâce à une aide financière ou en nature.
Parmi ces 3.950 personnes, 272 bénéficiaient d'un revenu d'intégration sociale (RIS, l'ancien minimex) et 266 recevaient une aide financière équivalente. A défaut de pouvoir leur accorder une aide financière, nous accordions à 4 personnes étrangères l'aide médicale urgente gratuite. On leur donnait donc les moyens de se soigner mais pas les moyens de manger...

Quelles sont les proportions de jeunes et d'étrangers secourus par le CPAS de Watermael-Boitsfort ?
En 2005 toujours, sur les 272 bénéficiaires du RIS, 91 avaient de 18 à 25 ans et sur les 266 bénéficiaires d'une aide financière équivalente 52 étaient étrangers.

L'aide apportée aux personnes en difficulté a-t-elle récemment évolué ?
Depuis 2003, environ, les communes de la deuxième couronne bruxelloise sont touchées par la paupérisation de la population. En trois ans, à Watermael-Boitsfort, nos frais d'aides et de personnel ont doublé. Et on ne perçoit pas de tendance à la diminution. En 2003, les autochtones de 18-25 ans représentaient 22% de la population assistée, en 2005, ils étaient 33%. J'y vois notamment un effet pervers de la fixation de la majorité à 18 ans.

Expliquez...
Les crises familiales se sont multipliées. Il y a de plus en plus de familles monoparentales. Sans que l'on ait touché à l'obligation alimentaire des parents, à 18 ans, le jeune acquiert le droit de solliciter un RIS. La crise de l'autorité s'est aggravée. Certains jeunes se rebellent quand on leur refuse un téléphone mobile ou un MP3...

Autre évolution inquiétante : nous enregistrons de plus en plus de demandes d'aides de la part de gens qui ont un travail faiblement rémunéré. Ils ne s'en sortent plus, même en occupant un logement social. Ils ne parviennent plus à payer leur consommation d'énergie, leurs frais médicaux, malgré la création du fonds fédéral des créances alimentaires. Et je décèle là un autre effet pervers, le piège à l'assistance.

Qu'est-ce que ce «piège à l'assistance» ?
Les allocataires sociaux qui décrochent un emploi perdent une série d'avantages sociaux : gratuité des transports en commun, frais médicaux, allocations familiales garanties (majorées), chèques-culture, chèques-sport, etc. Lorsqu'ils se retrouvent avec un faible salaire, beaucoup éprouvent plus de difficultés qu'avant à assumer tous leurs frais. ■

Michel Colson

La députée PS, Anne-Sylvie Mouzon, préside le CPAS de Saint-Josse et a été récemment désignée comme membre du Bureau de RETIS

Combien de personnes sont-elles aidées par votre CPAS ?
Au 31 décembre 2006, 1.115 personnes bénéficiaient du revenu d'intégration, 498 d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration, 408 d'une aide en nature (alphabétisation, etc) et 118 d'une mesure de mise à l'emploi. Le CPAS assistait 338 demandeurs d'emploi. Saint-Josse compte 23.142 habitants.
Il faut savoir que le revenu d'intégration est accordé aux Belges, aux ressortissants de l'Union européenne, aux réfugiés politiques reconnus et aux étrangers inscrits dans les registres de la population depuis plus de 5 ans. L'équivalent du revenu d'intégration est accordé aux autres étrangers en séjour légal. Quant aux étrangers illégaux, ils n'ont droit qu'à l'aide médicale urgente.

Avez-vous constaté une évolution du nombre de personnes aidées et de la nature de l'assistance accordée au cours de ces dernières années ?
Les besoins ont peu évolué mais le nombre de personnes aidées est en hausse croissante. Les CPAS se sont professionnalisés et le financement du Fédéral s'est accru. Il dépasse actuellement la moitié de nos recettes.
L'état du marché immobilier privé s'est fortement dégradé. Et les prix ont augmenté. Des pauvres ont acheté des immeubles sans en avoir les moyens. Ils en occupent une partie et surexploitent les autres espaces : caves, greniers, etc. Des pauvres exploitent donc des pauvres. A Saint-Josse, 2.500 personnes sont en attente d'un logement social.

Comment réagissez-vous à cette situation ?
Nous sommes tiraillés. Nous refusons de payer cher pour des taudis.

Nous payons le loyer à la place du locataire si celui-ci n'est pas psychiquement en état de le faire lui-même, s'il s'agit d'un drogué, par exemple. Parce que nous cherchons aussi à responsabiliser les gens, à les rendre autonomes.

Anne-Sylvie Mouzon

Plus généralement, nous ciblons nos aides en fonction de l'état de la personne et non pas pour prémunir les bailleurs contre les risques d'impayés... Nous proposons l'aide médicale aux malades chroniques et nous leur laissons payer le loyer et les charges.

Quel intérêt voyez-vous à cette lettre des présidents de CPAS des trois Régions aux présidents des partis politiques ?
Elle met bien en évidence la nécessité de lutter contre la pauvreté en amont et en aval. Il est impératif que les politiques évitent de mettre en place des mesures qui créent la pauvreté. Les revenus minima doivent être suffisamment élevés pour que leurs détenteurs aient les moyens de subvenir à leurs besoins.

Quelles revendications vous paraissent particulièrement importantes pour votre commune ?
Je crois à la nécessité de régulariser les sans-papiers en posant le moins de conditions possible. On ne peut pas laisser des gens vivre ici en les privant du droit de subvenir à leurs besoins, en leur barrant l'accès au marché du travail. C'est monstrueux.

On ne peut pas expulser les illégaux, au nom de la libre circulation des personnes. Par conséquent, il faut les aider à rester ici et à s'intégrer en leur en donnant les moyens.

La régularisation des illégaux me paraît encore une problématique plus importante que celle des sans-abri.

Ensuite, la prise en charge des personnes âgées m'apparaît également comme une priorité politique. ■

Le député VLD, Jean-Luc Vanraes, préside le CPAS d'Uccle

Jean-Luc Vanraes

Combien de personnes le CPAS d'Uccle aide-t-il ?
Nous secourons environ 2.300 personnes, sur une population totale de 76.000 habitants.

Combien de personnes touchent-elles le revenu minimum d'insertion?
A peu près 1.300 personnes. Les autres personnes bénéficient d'une aide locative, de médicaments, de l'aide médicale urgente, etc.

Quelle est la proportion de jeunes et celle d'étrangers ?
Nous aidons environ 400 jeunes autochtones et 1.200 étrangers.

Avez-vous remarqué une évolution marquante, ces dernières années, dans l'aide accordée ?
Ces cinq dernières années, le nombre de personnes aidées par notre CPAS a fortement augmenté. Il s'est stabilisé en 2006. Nous avons une politique assez active de remise à l'emploi. Par an, nous remettons au travail à peu près 150 personnes.

A Uccle, les loyers sont très élevés. Bien des personnes payent d'abord leur loyer et ne peuvent plus assumer le reste (gaz, électricité, etc). Nous avons connu une explosion des aides annexes - charges, nourriture, etc - et une forte hausse d'aides en médicaments. Mais notre action en faveur des médicaments génériques a entraîné une baisse de nos dépenses à cet égard.

Comment expliquez-vous la forte augmentation du nombre de personnes assistées par votre CPAS ?
Toute une série de gens qui pouvaient juste s'en sortir se sont mis à éprouver des difficultés de vie. Certains ont dû vendre leur maison. Ils sont devenus locataires mais les loyers ont dépassé leurs moyens : 30 à 40% plus élevés que le remboursement de leur emprunt. Ils n'arrivent donc plus à suivre.

Le problème du logement est-il particulièrement aigu à Uccle pour les personnes à bas revenus ?
Le coût de l'immobilier a, en effet, fortement augmenté à Uccle. Jusqu' il y a sept ou huit ans, les loyers étaient relativement peu élevés. On pouvait trouver un flat pour 350 euros. Maintenant, ce même flat vous coûte 500 euros. Les gens qui investissent dans l'immobilier veulent un rendement plus élevé de leur bien. Et à Uccle, les locataires ne manquent pas. Donc, c'est très difficile pour les personnes moins aisées de rester habiter dans leur commune.

Combien de personnes se retrouvent-elles en attente d'un logement social à Uccle ?
Elles doivent être 1.300 ou 1.400. Nous disposons d'une cinquantaine de logements. Quand l'un d'entre eux se libère, il y a des dizaines de candidats qui émargent déjà au CPAS.

La Région a-t-elle construit des logements sociaux à Uccle ?
La Région a un Plan logement. Et j'ai été un des premiers à contacter Mme Françoise Dupuis, Secrétaire d'Etat au Logement et conseillère communale PS à Uccle. Nous avons mis à disposition de la Région un terrain d'un hectare, au Moensberg. Une centaine de logements sociaux y sont prévus, dont une dizaine reviendraient immédiatement au CPAS. Et l'ensemble de ces logements lui reviendrait après trente ans.

Quelle est votre revendication primordiale, à Uccle, en matière d'aide sociale ?
Le revenu minimum d'insertion devrait, selon moi, être plus élevé.
Uccle est une commune plus chère que les autres, à Bruxelles. Si vous voulez que les gens restent à Uccle, les aides au logement doivent être calculées en conséquence. De cette manière, nous pourrons mieux répartir la population défavorisée. Je pense à la solution des chèques-loyer. Mais les propriétaires ne devraient pas savoir si leur locataire en bénéficie. Ceci pour éviter d'augmenter artificiellement les loyers...
Je suggère aussi, depuis longtemps, de développer l'habitat au-dessus des commerces. Nous avons repéré une centaine de logements vides à Uccle, qui viennent s'ajouter aux espaces vides au-dessus des magasins.
Le système des agences immobilières sociales (AIS) me paraît, à cet égard, excellent. Beaucoup de propriétaires n'arrivent pas à entretenir leur bien. Contre un loyer modéré, ils ont l'assurance que leur bien est entretenu, loué et payé, avec la garantie de l'AIS, même si le loyer n'est pas très élevé. ■

La Société d'acquisition foncière est devenue plus autonome pour mieux valoriser les réserves foncières de la Région

La Région bruxelloise est peu étendue, comparée à la Flandre et à la Wallonie. Elle ne couvre que 161,78 km². Chaque parcelle de son territoire est donc précieuse pour le développement de son économie. Bruxelles doit mettre judicieusement en valeur la moindre de ses réserves foncières.

Le 17 août 2005, la Région bruxelloise créait la Société d'acquisition foncière (SAF). Elle en devenait l'actionnaire principal, aux côtés de la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB). L'objectif de la société est d'acquérir des terrains, bâtis ou non, et de promouvoir leur mise en valeur dans l'intérêt économique général de la Région. La Région dispose d'un droit de préemption si la SDRB décide de revendre ses actions.

Le capital social de la SAF s'élève actuellement à 48 millions d'euros. La Région en détient 3.694 actions et la SDRB 1.097, de même valeur. Le gouvernement a nommé deux commissaires auprès de la société. Ils ont voix consultative et droit d'enquête. Les comptes de la SAF sont soumis au contrôle de la Cour des comptes.

Depuis sa création, la SAF a réalisé deux opérations : l'achat du complexe Place Royale-Rue Royale et l'achat des terrains mis en vente à Bruxelles par la SNCB. La SAF détient actuellement l'essentiel des réserves foncières régionales. Elle veille ainsi à contrer les risques de spéculation immobilière.

Un nouvel actionnaire : la Société régionale d'investissement de Bruxelles

Après un an d'activité de la SAF, le gouvernement a décidé de faire entrer un nouvel actionnaire dans son capital: la SRIB, Société régionale d'investissement de Bruxelles, et ce, aux mêmes conditions que celles qui ont prévalu à l'entrée de la SDRB.

Le gouvernement a également estimé nécessaire d'accroître l'efficacité des actes posés par la SAF et de lui accorder, à cette fin, une plus grande autonomie de décision qui lui permettrait, selon lui, de mieux développer son objet social.

Pour ces deux raisons, une adaptation des statuts de la SAF a été rendue nécessaire.
Le 2 février, le Parlement a ainsi adopté (par 47 voix pour, 26 contre et 2 abstentions) les modifications statutaires adéquates. Pour accueillir de nouveaux actionnaires, la SAF devait se conformer au droit commun des sociétés. Ses administrateurs sont donc dorénavant directement nommés par l'assemblée générale plutôt que sur une liste arrêtée par le gouvernement.

Outre l'achat du complexe Place Royale-Rue Royale, la SAF a fait l'acquisition de quatre parcelles : sur les sites de Delta et de Josaphat, à Uccle et à la Ville de Bruxelles. Le gouvernement est en train d'identifier une quinzaine de sites stratégiques.

Quatre sites à développer

Le site de Delta (environ 100.000 m², dont 35.000 m² situés en zone d'industrie urbaine) se trouve à cheval sur les communes d'Auderghem et d'Etterbeek. Il doit être valorisé par des PPAS communaux. Sa situation est intéressante : aux abords du ring, à l'aboutissement de l'E411, proche de la station de métro du même nom et des campus universitaires de l'ULB et de la VUB. A terme, il intégrera deux nouvelles gares RER.

Le site de Josaphat (environ 260.000 m²) est situé sur Schaerbeek et Evere. Il est composé de voies de chemin de fer, de terrains de stockages, de bâtiments industriels et de jardins. Une grande partie est en friche. Le gouvernement fédéral a proposé ce site pour l'accueil

d'une nouvelle école européenne, à l'horizon 2015, en balance avec Erasme. Mais la Commission européenne y verrait bien des bureaux à hauteur de 100 à 150.000 m². Les sociétés situées sur la partie industrielle du site ont exprimé leur volonté de s'y implanter durablement.

Le Moensberg, à Uccle (11.000 m²), est situé rue du Bourdon. Le terrain, en zone de chemin de fer, est en friche avec un relief très inégal. Il est prévu d'y créer une gare ou un point d'arrêt RER. On pourrait y implanter des logements, moyennant l'adoption d'un PPAS.

Le site de Haren, chaussée de Vilvorde, sur le territoire de la Ville de Bruxelles, s'étend sur 9.500 m². Le terrain, entièrement en zone de chemins de fer également, est boisé et en friche. Un PPAS sera nécessaire avant toute valorisation. Seule une affectation de type industriel est envisageable.

Le parlement veut garder le contrôle

Lors de la discussion générale qui a précédé l'adoption du projet d'ordonnance, plusieurs députés ont exprimé leur opinion.

Didier Gosuin (MR) estime essentiel que la Région mène une politique foncière publique active et qu'elle se dote d'outils et d'acteurs immobiliers susceptibles de peser sur le marché immobilier. Il convient, en effet, d'accroître l'offre de logements et d'améliorer la qualité de l'espace public. Le député déplore toutefois que, suite aux modifications statutaires, la SAF devienne une «*société privée de promotion immobilière, assortie d 'un contrôle plus que lézardé de la part du parlement. Quasiment aucun lien ne subsiste entre la Région et la SAF, qui sera pourtant dotée à raison de 100 millions d'euros au budget 2007, sans qu'il ne puisse y avoir une référence de quelque ordre que ce soit aux missions d'intérêt général*».

Le député redoute que cette «*société privée de politique foncière ne (soit) amenée à faire de la spéculation. Les pouvoirs publics ne doivent pas se désinvestir de tout rôle de contrôle, de régulation, de précision et de développement dans les politiques foncières*».

Sur le plan strictement budgétaire, Didier Gosuin fait encore remarquer que la SAF a été créée «*pour que les flux financiers publics nécessaires à la réurbanisation de réserves foncières de la SNCB ne grèvent pas la capacité financière de la Région et n'entrent pas en ligne de compte pour calculer la capacité d'emprunt et le déficit de celle-ci*». La SAF sera donc un organisme «déconsolidé».

Au nom du PS, Anne-Sylvie Mouzon déclare que la libéralisation imposée par l'Europe - en réalité, une «*privatisation*» - couplée à sa politique de limitation de l'endettement public des Etats membres constitue un «*péril grave*» pour toutes les politiques d'investissement de la Région. «*Cela nous oblige à nous contorsionner et à faire des montages complexes*».

La députée affirme également que son groupe recherche «*un équilibre entre deux objectifs apparemment contradictoires : avoir un organisme public sous contrôle public et néanmoins suffisamment autonome pour qu'il échappe au périmètre de consolidation*». Selon Mme Mouzon, la SAF reste une personne morale de droit public, sous le contrôle de tutelle (d'annulation) du gouvernement. Mais à ses yeux, le gouvernement «*va trop loin*» dans l'autonomie accordée à la SAF, même si, nuance-t-elle, la Région dispose de moyens de contrôle importants, étant l'actionnaire de référence de la société. «*L'actionnaire devra rendre des comptes au parlement ou à l'exécutif*».

René Coppens (VLD) affirme, de son côté, que les modifications statutaires apportent plus de transparence à l'action de la SAF et une marge de contrôle suffisante au gouvernement. Celui-ci pourra réguler et développer des initiatives en matière foncière, sans obérer les moyens financiers de la Région. La Cour des comptes pourra, selon le député, jouer un rôle important dans cette mission de contrôle à laquelle le parlement pourra participer. Un bon équilibre serait ainsi atteint entre le contrôle public et l'autonomie de gestion puisque la SAF échappera au périmètre de consolidation. Ses engagements financiers ne seront pas intégrés au budget.

Denis Grimberghs (cdH) considère que la tâche est ardue. «*Elle nous est imposée et nous devons nous en accommoder : comment développer une politique foncière publique par un outil qui, par nature, doit être de droit public mais doit revêtir toutes les formes d'une société commerciale ?*». Le député dit avoir la ferme intention de demander au gouvernement de rendre compte au parlement de l'action qu'il entreprend via la SAF. Pour Denis Grimberghs il convient également de veiller à ce que la SAF ne participe pas à la surchauffe des coûts de l'immobilier, tant pour la localisation d'entreprises que pour la construction de nouveaux logements. «*La SAF ne pourrait être un promoteur immobilier comme un autre*».

Le député demande au gouvernement de présenter rapidement au parlement son plan pour l'activation des réserves foncières régionales.

Yaron Pesztat (Ecolo) se félicite que la SAF ait pu acquérir des terrains de la SNCB. Le parlement, précise-t-il, s'inquiète légitimement de la «*perte de contrôle*» par rapport à des instruments comme la SAF, «*dotés de moyens financiers considérables. Le texte proposé ne fait que répondre tant bien que mal aux contraintes liées aux exigences européennes, en matière de libéralisation d'un certain nombre de services et en matière de comptabilité européenne et de limitation de la possibilité d'endettement. Le travail des élus est d'opérer un contrôle démocratique, notamment sur les importants transferts financiers*».

Le député Ecolo s'inquiète, par ailleurs, de l' «*absence*» d'orientation de politique générale sur la destination de ces grandes réserves foncières. Il demande au gouvernement de présenter ses intentions au parlement afin d'y mener débat à la lumière du Contrat pour l'économie et l'emploi qui fixe les grandes orientations en matière de développement économique. Ecolo suggère que ces terrains soient largement affectés au logement et que les constructions qui y seront édifiées soient performantes sur le plan énergétique.

S'exprimant au nom du CD&V, Walter Vandenbossche estime que la SAF doit s'inscrire avant tout dans la politique générale du gouvernement. Le député insiste également sur l'importance du contrôle parlementaire. Il souhaite que le rapport annuel de la société soit transmis au parlement. ■

En bref

BIENVENUE AU CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DU PARLEMENT BRUXELLOIS

Ce mardi 30 janvier 2007, le président Eric Tomas, le premier vice-président Jan Béghin et les membres du Bureau ont inauguré officiellement le Centre d'accueil et d'information du Parlement bruxellois.
Ouvert au public depuis le 1er février 2007, cette vitrine régionale est le lieu d'accueil du public et le passage obligé de tout visiteur qui souhaite entrer dans le bâtiment. On y trouve une exposition permanente sur le rôle du parlement régional, des brochures et différents supports d'informations édités par les administrations régionales.
L'aménagement intérieur comprend huit panneaux didactiques qui expliquent le rôle du parlement, trois autres sont destinés aux trois commissions communautaires et un livre ouvert présente aux visiteurs les différents para - régionaux.
Pour rendre l'ensemble plus vivant, deux écrans plasma, un projecteur et deux bornes interactives ont été installés et deux postes de consultation via PC de notre site Internet sont accessibles pour ceux qui souhaitent faire de plus amples recherches.
Cet espace ouvert et interactif s'intègre dans le quartier et contribue par la même occasion à son animation.

L'UNION EUROPEENNE FETE SES CINQUANTE ANS

A la fin du mois de mars, nous fêterons le cinquantième anniversaire du Traité de Rome, qui a marqué le début de la construction européenne. Rome et Berlin ont l'honneur d'organiser ce moment officiel, mais notre Région donne le ton avec un agenda festif très varié.
Ceux qui doutent encore du statut de Bruxelles comme capitale de l'Europe sont invités à prendre d'ores et déjà note des nombreuses activités organisées pour l'occasion, qui leur permettront de s'assurer de la dimension européenne de Bruxelles.

Voici un aperçu de quelques moments-clés de ces festivités. Le programme complet sera communiqué par les médias dans les semaines à venir.

EVENEMENTS MAJEURS

Spectacle musical international
Show télévisé de la VRT et de la RTBf, tout au long de la soirée, avec des reportages, des témoignages et la présence d'une trentaine de vedettes de la chanson.
Ont déjà accepté l'invitation : Arno, Axelle Red, Clouseau, Helmut Lotti, Maurane, The Corrs, Julio Iglesias, Demis Roussos, Zucchero, Simply Red,...
Quand ? le 24 mars
Où ? En plein air, au pied de l'Atomium

Europe ma découverte
Ce véritable rallye de l'Europe propose au public une promenade dans plus de 150 lieux représentatifs des 27 Etats membres de l'Union européenne.
Quand ? le 23 mars
Où ? Promenade à travers Bruxelles

Bruxelles fête l'Europe
- Portes ouvertes aux institutions européennes
- Concert d'Hooverphonic
- Fête de l'Iris
Quand ? le 5 mai - 6 mai (Fête de l'l'Iris)
Où ? Espace Bruxelles-Europe · Grand Place · Centre-ville

Concert classique
Neuvième symphonie de Beethoven
Quand ? le 24 mars
Où ? Bozar

EXPOSITIONS

Bruxelles, capitale de l'Europe
La dimension urbanistique de la présence européenne à Bruxelles
Une vision du Berlage Instituut (Rotterdam)
Quand ? du 15 mars au 20 mai
Où ? Bozar

Eurovisions
Douze regards sur l'Europe de photographes de Magnum Photos
Quand ? du 2 mars au 25 juin
Où ? Musée des Beaux-Arts

La construction européenne et son image
3.500 ans en gravures, images et écrits
Quand? mars-avril
Où ? Halles Saint-Géry

Leonardo da Vinci, le génie européen
Hommage
Quand? le 1er avril
Où ? Basilique de Koekelberg

30 ans de mutations urbanistiques
L'évolution du quartier européen de 1958 à nos jours
Quand? mai-septembre
Où ? Gare du Luxembourg

Rien qu'un jeu ?
Et si on observait l'Europe à travers son football ?
Quand? mai-août
Où ? Musées royaux d'Art et d'Histoire

C'est notre histoire
L'intégration européenne à travers des témoignages, des objets de la vie quotidienne, des documents historiques, des films...
Quand? septembre 2007-mai 2008
Où ? Tour & Taxis

FESTIVALS
Le jazz en Europe
Les meilleurs musiciens de jazz des 27 pays européens
Quand ? 25 mars
Où ? Pathé Palace

1001 Valises – Musique de l'Europe du Sud-Est Musique des Balkans
Quand? 23-24 avril
Où ? Bozar

Festival d'été Eu'ritmix
Fête de la musique avec de nombreux groupes européens
Quand ? Août
Où ? Podiums sur diverses places

Passa Porta
Rue A. Dansaert, 46 – 1000 Bruxelles - Trois journées de rencontres avec des auteurs connus à propos de thèmes européens passionnants.
Quand ? 20-22 avril

Europalia.europa
Evénement culturel majeur de l'année
Quand ? octobre 2007-2008

FÊTE DE L'IRIS 2007 LE DIMANCHE 6 MAI JOURNÉE PORTES OUVERTES AU PARLEMENT BRUXELLOIS ENTRÉE LIBRE

En 2007, la fête de l'Iris se déroulera le dimanche 6 mai, de 12h à 19h.

A cette occasion, comme chaque année, notre assemblée ouvrira ses portes. L' occasion pour tous de découvrir une fois de plus les bâtiments de l'assemblée.

Des intermèdes musicaux seront proposés durant la journée.

En 2006, plus de 6.500 personnes ont été accueillies tout au long de la journée portes ouvertes.

Pour l'organisation de la fête de l'Iris 2006, le gouvernement et le parlement s'étaient associés pour plus d'unicité et de visibilité. Les festivités s'étaient articulées autour du Parlement bruxellois, dans le centre-ville, sur l'axe qui relie le Sablon à la Grand Place.

Ce fut un succès.

La fête de l'Iris version 2007 réitérera cette collaboration. Les différents podiums refléteront les différentes cultures présentes dans notre ville. Une nouvelle fois, la fête de l'Iris sera un événement culturel pluridisciplinaire.

RENCONTRE ENTRE LES ÉLUS TOSCANS ET BRUXELLOIS SUR LES POLITIQUES SOCIALES

Dans le cadre d'une mission d études, organisée par la Région de Toscane auprès des institutions européennes, M.Gianni Salvadori, ministre toscan des affaires sociales, conduisait ces 6,7 et 8 février, une délégation de vingt-huit élus locaux et régionaux ainsi que des membres d'organisations du tiers secteur.

A l'occasion de ce séjour à Bruxelles, la délégation toscane, membre du Réseau transrégional d'inclusion sociale, RETIS, a émis le souhait de s'entretenir, le jeudi 8 février avec des élus bruxellois sur les politiques sociales menées par la Région bruxelloise et, plus particulièrement, dans les domaines de l'économie sociale et des politiques menées envers les milieux associatifs. La réunion fut présidée par M. Jan Béghin, premier vice-président et membre du Bureau de RETIS.

VISITE DE L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, SON EXCELLENCE M. CONSTANTINOS ELIADES

Le président du Parlement bruxellois, M. Eric Tomas, a reçu le lundi 12 février l'ambassadeur de la République de Chypre, Son Excellence M. Constantinos Eliades, pour une visite protocolaire. L'ambassadeur a brossé un tableau de la situation politique délicate dans laquelle se trouve l'île depuis l'intervention militaire turque en juillet et août 1974 conduisant à l'occupation militaire de la partie nord de l'île. Celle-ci comprend le territoire sous contrôle du gouvernement légal (64 %), le territoire de la République turque de Chypre du Nord (34% du territoire) et une zone tampon (3%) .
Sur une population de 850 000 personnes, 650 000 sont Chypriotes grecs, 170 000 Chypriotes turcs, le reste étant composé d'étrangers de différentes nationalités .
Dix mille Chypriotes turcs traversent quotidiennement la ligne verte (zone tampon) pour venir travailler dans la partie grecque. Le niveau de vie des Chypriotes turcs a triplé en dix ans.
L'économie de l'île est peu diversifiée : deux tiers de la population est active dans les services, secteurs bancaire et tourisme. Le taux de chômage est de 2%.
Pour accéder à l'UE Chypre a dû renoncer à un système d'off shore florissant (150 000 sociétés implantées avant l'accession), qui a été remplacé par un système fiscal avantageux (10 % de taxes sur les bénéfices des sociétés).
Depuis 2005, le programme économique de Nicosie est entièrement guidé par l'objectif d'adhérer à l'euro en 2008.
M.Eliades proposera aux autorités de Nicosie des contacts plus approfondis avec la Région de Bruxelles-Capitale. ■

RECTIFICATION - BUDGET 2007

Dans le numéro précédent (n° 2 – janvier 2007) des Echos, «l'évolution de la dette totale par rapport aux recettes totales (au 31/12) selon la norme SEC 95» (tableau 3) a été illustrée par un tableau erroné. Vous trouverez ci-dessous le tableau qui correspond à l'évolution de la dette :

Evolution de la dette totale par rapport aux recettes totales (au 31/12) selon la norme SEC 95

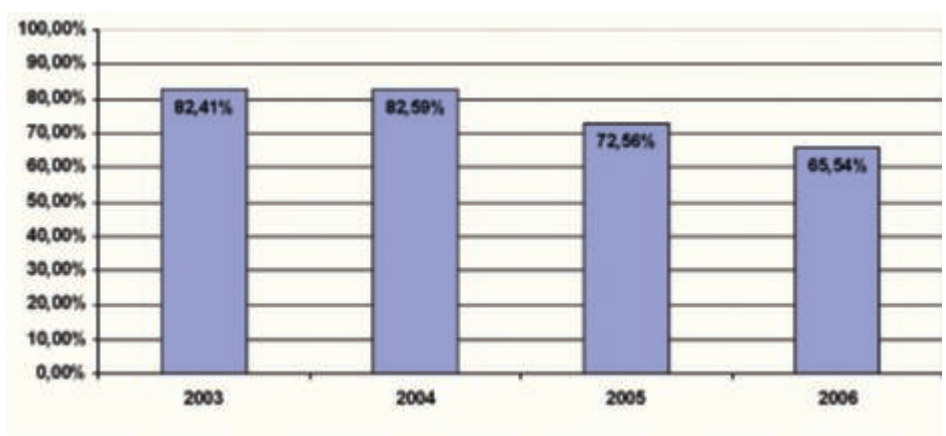

Paraît quatre à cinq fois par an – Editeur responsable: Eric Tomas, président – 1005 Bruxelles – Tél. 02 549 62 00 – Télécopie: 02 549 62 12 – www.parlbruparl.irisnet.be - Mise en page et impression: HAYEZ s.a. – 1080 Bruxelles – 02 413 02 00